

Séance du 14 Décembre 2018

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	25
représentés	2
votants	27
Refus de vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Danièle CARDON, Christine GRILLOT (arrivée à 20h49), Sébastien JACQUES, Hervé CORON (conseillers délégués), Josette DEFERT, Paul AUBERT (arrive à 20h35), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Lionel GUERIN, Marie-Line LANG, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU (arrivée à 20h31), Pascal PINGLIEZ, Stéphane MACLE, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Isabelle GRANDVAUX, Karine DUMONT, Jean-François DHOTE

Excusés et représentés :

Christine GRILLOT (arrivée à 20h49) représentée par Dominique BONNET
Joëlle DOLE représentée par Jean-François GAILLARD
Isabelle GRANDVAUX représentée par Jacques GUILLOT

Secrétaire de séance : Paul AUBERT

Convocation : 7 décembre 2018

n°

Objet : Tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2019

VU la délibération municipale n° 140 du 18 décembre 2017 dans laquelle le Conseil Municipal a décidé des tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2018,

VU la note de synthèse n° 2018-155 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 14 décembre 2018,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 6 décembre 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
ENTENDU la proposition de Monsieur Roland CHAILLON,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser de 1,6 % environ par rapport à l'année 2018, la tarification des services publics au 1^{er} janvier 2019 sauf pour les services suivants :

- Redevance des foires et marchés et manèges : arrondie à 0.05 centime d'euros pour éviter les rendus de monnaie de 0.01 centime aux forains.
Pour les foires et marchés, on maintient le prix du ml à 1.10 € et 1.30 € comme en 2018 pour soutenir le commerce local et pour que les tarifs soient cohérents avec les autres villes qui sont pour la plupart à 1 €.
Concernant les manèges, il est proposé d'arrondir le forfait annuel (eau + poubelles) à 23 € compte tenu du fait que l'eau est fortement consommée par les forains (lavage de véhicules notamment).
Il est proposé de maintenir un forfait annuel (du double du prix du forfait traditionnel) du fait du temps de présence supérieur à 10 jours dans notre ville : en effet, il arrive fréquemment que les forains s'installent de façon précoce dans notre ville au mois d'août.
- Droits de terrasses de café au même tarif que 2018 pour soutenir le commerce local.
- Véhicule commercial arrondi à l'Euro supérieur pour éviter le rendu de centimes d'euros.
- Foire aux fleurs de printemps arrondie à l'Euro inférieur ou 0.50 € le plus proche, pour éviter le rendu de centimes d'euros. Ce type de foire attire de moins en moins les marchands, contrairement aux autres foires.

...

.../. 2 –

- Le prix de la photocopie aux associations polinoises resterait à 0.15 €.
 - Le montant des vacations a été fixé à 20 € au 1^{er} avril 2009 par délibération du 30 mars 2009 (loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, réformant partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances : harmonisation sur l'ensemble du territoire du taux unitaire des vacations funéraires, entre 20 et 25 €). Le montant des vacations funéraires est donc fixe pour l'instant.
 - **SALLE DES FETES** : depuis le Conseil Municipal du 23 septembre 2011, la gratuité de la salle des fêtes est accordée pour les associations polinoises dont la manifestation, publique ou privée, n'apporte pas de recettes. Seules les charges réelles sont facturées à tous (hors don du sang). Toutefois, plusieurs associations ont sollicité la gratuité de la salle des fêtes même lorsqu'il y a des recettes issues d'une manifestation. Plusieurs annulations/réductions de titres de recettes ont été réalisés en 2018 par délibération du Conseil Municipal (Montaine, APEL Saint Louis) suite à sollicitation des associations polinoises.
Un tableau récapitulatif des facturations de location de la salle des fêtes (avec détail des charges et location sono/podium/vaisselle) aux associations polinoises sur les 3 dernières années a été transmis aux conseillers municipaux pour les orienter dans leur choix quant à la gratuité éventuelle de la location de la salle des fêtes aux associations polinoises.
- D'autre part, un tarif avait été voté par délibération du 19 mai 1995 pour la vaisselle non lavée ; il convient de l'intégrer dans la présente proposition afin de le convertir en euros et l'actualiser.
- Le prix pour les expositions de voitures sur la place reste inchangé en raison du nombre réduit d'expositions annuelles et du tarif supérieur à celui de la zone de Grimont.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité des voix,

FIXE les tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'il suit :

- Photocopies aux associations Loi 1901 - siège social à Poligny : (avec papier fourni par la mairie)	0,15 €/copie
- Service communication :	
- cliché	0.99 €/cliché
- CD vierge	2.12 €
- DVD vierge	6.22 €
Affiches fournies aux associations polinoises (dans la limite de 50 affiches par an et par association)	
- affiche couleur A4 recto :	0.23 €
- affiche couleur A4 recto verso :	0.47 € l'affiche
- affiche couleur A3 :	0.36 €
- Numéro d'immeubles :	
plaque de numéro	14.95 €
plaque bis ou ter	6.68 €
- Atelier communal de distillation : par jour d'utilisation	25.65 €
Nettoyage des résidus par les services techniques par jour d'utilisation (en cas de non respect du règlement intérieur lié à l'utilisation de l'alambic)	108.77 €

.../. 3 –

- Alambic mobile à vapeur :	par cuve de marc, pour la première cuve	2.45 €
	par cuve de marc, pour les 3 cuves suivantes	2.03 €
	par cuve de marc, à partir de la 5 ^{ème} cuve	0.89 €
- Jardins familiaux :	forfait	16.74 €/an
- Tarifs cimetière (renouvelables à la fin de la période) :		
	- concession trentenaire	190.15 €
	- concession trentenaire avec caveau	1 554.63 €
	- concession cinquanteenaire	335.75 €
	- concession cinquanteenaire avec caveau	1 709.50 €
	- colombarium 15 ans 1 case de 1 urne	310.90 €
	- colombarium 15 ans 1 case de 2 urnes	414.50 €
	- colombarium 15 ans 1 case de 3 urnes	518.10 €
	- colombarium 30 ans 1 case de 1 urne	518.10 €
	- colombarium 30 ans 1 case de 2 urnes	621.80 €
	- colombarium 30 ans 1 case de 3 urnes	725.40 €
- Vacations funéraires :		20.00 €
- Droit de place et stationnement :		
	- foire et marchés	
	place des Déportés	redevance vers la statue Travot 1.10 €/ml/jour
		redevance vers la fontaine 1.30 €/ml/jour
		forfait électricité/branchement 2.55 €/jour
	- véhicule commercial	59.00 €
	- foire aux fleurs de printemps :	20 m ² 38.50 €
	et vente de fleurs au cimetière à la Toussaint :	21 à 50 m ² 77.00 €
		51 à 80 m ² 114.00 €
		> 80 m ² 193.00 €
	- en ville :	
	- étalage et publicité sur trottoirs	droit fixe annuel 15.00 €
		emprise au m ² 9.20 €
	- marché de Noël pour 1 jour	12.50 €
	- marché de Noël pour 2 jours (forfait)	21.00 €/ml
	- exposition de voitures, place des Déportés	
	1 fois /an /demandeur	forfait 20.00 €/voiture/jour
	- terrasses de café :	
	* sur la place	29.00 €/m ² /an
	* hors place	19.00 €/m ² /an
	* extension de terrasse l'été (occupation chaque jour de la semaine) :	
	au prorata du nombre de semaines d'utilisation x tarif sur la place ou hors	
	place avec obligation de libérer la place les jours de foire ou marché	
	* extension de terrasse l'été (occupation ponctuelle dans la semaine) :	
	au prorata du nombre de jours d'utilisation x tarif sur la place ou hors place	

.../. 4 –

- manège pour fête patronale	30 m ²		2.20 €/m ²
	au-delà de 30 m ²		1.70 €/m ²
	+ forfait annuel inférieur ou égal à 10 j		23.00 €
	ou + forfait annuel supérieur à 10 j		46.00 €
	manège > 100 m ²		1.20 €/m ²
- bal, chapiteau	forfait par séance		38.60 €
	le m ²		1.08 €/m ²
- cirques			
* très grand chapiteau	> 20 m Ø avec convoi supérieur à 50 véhicules		243.80 €
* grand chapiteau	> 20 m Ø	avec ménagerie	183.30 €
		sans ménagerie	139.00 €
* petit chapiteau	< 20 m Ø	avec ménagerie	85.80 €
		sans ménagerie	63.80 €
* autres activités culturelles itinérantes (marionnettes, exposition...)	<150 m ²		31.40 €
	>150 m ²		61.80 €
- Location salle omnisports Champ d'Orain pour écoles, associations, sociétés de Poligny :			
	- pour les activités sportives		gratuit
	- forfait charge		36.30 €/heure
- Location COSEC, salle omnisports à titre exceptionnel :			
	- salle pour 2 jours (forfait)		290.50 €
	- électricité/jour		87.70 €
	- chauffage/jour		98.30 €
- Location du complexe sportif :			
	- tarif forfaitaire journalier qui inclut l'ensemble des prestations (l'eau et la lumière, en abonnement et consommation, le temps passé par le personnel de gardiennage, le temps passé par le personnel d'entretien pour nettoyage, tonte des abords...)		
	- entraînement jusqu'à 250 lux		178.00 €
	- compétition en 400 lux		245.50 €
	- tarif forfaitaire qui inclut l'ensemble des prestations (l'eau, en abonnement et consommation, le temps passé par le personnel de gardiennage, le temps passé par le personnel d'entretien pour nettoyage, tonte des abords...)		
	- par demi-journée d'occupation sans éclairage		123.00 €
- Location salle de la Congrégation :			
	- exposition art		234.40 €/mois
	- exposition art (chaque semaine commencée est due)		63.70 €/semaine

.../. 5 –

- activités commerciales	
* en semaine, le 1er jour	67.55 €
* jours suivants	15.40 €
* le week end	114.20 €
- électricité	frais réels

- **Location Salle des Fêtes** pour manifestations avec recettes (programme, entrées...):

- pour les associations locales	<u>pour une journée</u> :	
* petite salle		63.70 €
* l'ensemble (petite salle et grande salle)		141.60 €
* supplément podium (§)		55.60 €
	<u>location par 1/2 journée</u> (en semaine uniquement) :	
* l'ensemble		60.00 €
* assemblée générale (associations locales)	gratuit (sauf charges)	

La gratuité de location est accordée pour les associations polinoises - pour les manifestations publiques ou privées- n'apportant pas de recettes. Seules les charges réelles sont facturées.

- pour les associations extérieures - manifestations avec recettes (programme, entrées...)	
* petite salle	102.60 €
* l'ensemble	206.20 €
* supplément podium (§)	68.70 €
- autres - manifestations familiales ou privées, ou commerciales, comités d'entreprises, etc.	
de Poligny :	
* petite salle	63.70 €
* l'ensemble	163.40 €
* supplément podium (§)	61.40 €
de l'extérieur :	
* petite salle	94.40 €
* l'ensemble	239.60 €
* supplément podium (§)	68.70 €
- sociétés extérieures pour colloques, assemblées générales, réunions d'organismes extérieurs, banques et assurances	
* sans repas	105.70 €
* avec repas	239.60 €
- location salle des fêtes plus de 2 jours à une semaine maximum	272.20 €
- pour les expositions d'art : petite salle des fêtes	83.50 €/semaine
- charges chauffage, électricité - pour tous (hors Don du sang exempt de location)	frais réels
nota : (§) supplément podium : ne concerne que le déplacement du podium par rapport à son emplacement initial (côté rue Voltaire)	
- supplément matériel sonorisation	70.30 €
- location de l'ancien podium	222.60 €

.../.

.../. 6 –

- Location vaisselle :

* par 100 pièces	jusqu'à 3 000 pièces	5.70 €
* par 100 pièces	au-delà de 3 000 pièces	4.80 €
* par dizaine		2.50 €
* vaisselle non lavée après location de la salle		77.40 €

- Chapiteaux (location à la journée d'utilisation) :

Personnes privées ou personnes morales :

- caution	115.50 €
- location de chapiteaux sans côté	131.80 €
- location de chapiteaux avec côté	220.80 €

Associations extérieures à Poligny :

- caution	115.50 €
- location de chapiteaux sans côté	115.50 €
- location de chapiteaux avec côté	115.50 €

Associations de Poligny :

Les associations polinoises ont droit à la gratuité pour 2 chapiteaux et 2 montages par an.

Au-delà, les tarifs ci-après sont applicables :

- caution	46.50 €
- location de chapiteaux sans côté	46.50 €
- location de chapiteaux avec côté	46.50 €

- le montage est gratuit sous réserve de la participation d'au moins 4 personnes de l'association pour le montage et le démontage.

Les chapiteaux sont gratuits pour les manifestations organisées par ou à la demande de la ville : marché de Noël, percée, fête de la bière, concerts d'été, fête de la musique, manifestation des écoles, meetings sportifs, fête de voisinage.

Pour la Virade de l'espoir et les manifestations de l'hôpital : gratuité des chapiteaux en fonction des chapiteaux de la ville disponibles.

Personnels communaux :

1 chapiteau et 1 montage gratuit par personne et par an pour chaque personnel de la ville

Déplacement/montage sur territoire de Poligny :

déplacement/montage	1 agent	57.70 €
déplacement/montage	4 agents	115.50 €

Déplacement/montage sur territoire des autres communes de la Communauté de Communes :

déplacement/montage	1 agent	146.50 €
déplacement/montage	4 agents	235.50 €

- forfait incluant l'ensemble des prestations de location et déplacement/montage, hors Communauté de Communes Arbois Poligny Salins cœur du jura 598.90 €

.../.

- **Location de matériel** pour les non polinois (gratuité pour les polinois), sans prestation transport :
 - * location chaises, par 5 2.40 €
 - * barrière 2.40 €
 - * table ordinaire 2.40 €
 - * table pliante 2.40 €
 - * bancs, par 2 2.40 €

- **Location bureaux au centre social :**
 - forfait 1/2 journée pour les services payants 31.30 €
 - gratuité pour les autres services

- **Location salle de réunion** (en mairie) :
 - pour organismes, associations, hors association Loi 1901 locale par ½ journée : 16.20 €
 - Gratuité pour l'ensemble des associations (polinoises et extérieures), gratuité pour les services départementaux et régionaux au service de la population, gratuité pour les élus, les partis politiques, les permanences syndicales.
 - Facturation pour les sociétés privées (polinoises et extérieures).

- **Location salle de cinéma** (en dehors des activités du délégataire) :
 - pour tous organismes publics ou privés :
 - période été (du 1^{er} avril au 1^{er} octobre) forfait charges par ½ journée 28.35 €
 - période hiver (du 2 octobre au 30 mars) forfait charges par ½ journée 56.00 €
 - pour organismes publics ou privés polinois, associations Loi 1901 polinoises :
 - location par ½ journée 56.55 €
 - pour organismes publics ou privés hors Poligny, associations Loi 1901 non polinoises :
 - location par ½ journée 113.20 €

- **Location de garages :**
 - rue J. Coittier, rue du théâtre, ruelle de l'Ereu 35.80 €
 - Jean Weber garage fermé 66.20 €
 - garage non fermé 35.80 €

- **Parking souterrain J. Weber :**
 - un badge 42.30 €
 - une clé 21.00 €

- **Cession de terrains :**
 - acompte à la signature du contrat : 10 % de la vente avec un minimum de 300 euros d'acompte

- **La paire de buts de handball gonflables :**
 - hors organismes de Poligny
 - par journée d'utilisation (toute journée commencée est due) 27.30 €

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
 Pour copie certifiée conforme à l'original.



Le Maire,

 Dominique BONNET